

**RESOLUTION 8.7**  
**NETCCOBAMS**

*La Réunion des Parties à l'Accord sur la Conservation des Cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente :*

*Considérant* la Recommandation 14.10 " NETCCOBAMS" de la 14<sup>ème</sup> Réunion du Comité Scientifique,

*Reconnaissant* que la plateforme en ligne NETCCOBAMS, disponible sur le lien : <https://hub.sinay.ai/accobams/home><sup>18</sup>, est une source d'informations précieuses sur les pressions et menaces pour les cétacés,

1. *Encourage* les Parties à soutenir le développement et l'amélioration de NETCCOBAMS et invite les Parties à transmettre des informations sur leurs activités pertinentes par l'intermédiaire de NETCCOBAMS ;
2. *Accueille* la mise en place par le Comité Scientifique d'un Groupe de Travail d'experts comprenant scientifiques, gestionnaires, parties prenantes et Parties, en vertu du mandat suivant, pour guider et superviser :
  - a. la sélection et l'intégration de données et d'informations pertinentes validées, y compris les conditions de téléchargement et d'utilisation<sup>19</sup>,
  - b. les outils analytiques à utiliser pour les divers jeux de données,
  - c. les approches de visualisation appropriées (y compris celles qui s'appliquent aux Habitats Critiques pour les Cétacés) et les conseils qui en découlent aux Parties et à tout autre sujet pertinent sur l'interprétation des résultats, et
  - d. le développement futur de la plateforme en ligne NETCCOBAMS (en vue, entre autres, de prendre en compte d'autres menaces et de faciliter la saisie et la validation des données) pour aider à fournir des conseils en matière de conservation des cétacés et de leurs habitats, en donnant la priorité à la mise au point d'un module d'analyse des données du système d'identification automatique (SIA) en fournissant des renseignements dans une zone particulière à l'aide des résultats de projets existants ou de plateformes en ligne (comme le type de navire, la densité, la vitesse, le temps d'attente, etc.) et en tenant compte des données recueillies et déclarées en vertu de la Résolution 8.18 sur les « collisions avec des navires »;
3. *Demande* au Groupe de Travail de rendre compte de ses travaux à la Neuvième Réunion des Parties ;
4. *Invite* les Parties et *donne l'instruction* au Secrétariat d'encourager les parties prenantes concernées, incluant les Partenaires ACCOBAMS et les industriels, à soumettre des données et informations pertinentes sur les cétacés et les activités anthropiques dans NETCCOBAMS, en accord avec l'avis du Groupe de Travail, en vue d'améliorer au fil du temps, la valeur et l'application de la plateforme en ligne dans la prestation de conseils de gestion ;
5. *Demande* au Comité scientifique de charger le Groupe de Travail de :

<sup>18</sup> Pour la création d'un compte NETCCOBAMS, veuillez contacter le Secrétariat ACCOBAMS.

<sup>19</sup> Comme les cartes validées d'abondance et d'habitats, les rapports des Partenaires, la documentation sur le travail de l'ACCOBAMS de son Comité Scientifique, des Parties et des Partenaires.

- a. Assurer la liaison avec le Groupe de travail conjoint sur le bruit (JN WG) en ce qui concerne (i) la définition d'objectifs quantitatifs potentiels en termes de réduction des risques ; (ii) l'amélioration de la robustesse des résultats des modèles (intégrant l'incertitude du modèle, la vérification in situ sur certains sites); et (iii) l'élaboration de nouvelles caractéristiques, y compris des scénarios simulés de réduction du bruit (et des risques) en réponse à des approches d'atténuation potentielles pour évaluer leur efficacité attendue,
  - b. Assurer la liaison avec les autres groupes de travail pertinents quand la plateforme mettra en place d'autres caractéristiques ;
6. *Demande* au Secrétariat de diffuser, lors des évènements nationaux et internationaux, des informations sur les avantages de la plateforme en ligne NETCCOBAMS, y compris sa contribution aux mesures d'atténuation réalisées, aux gestionnaires et aux parties prenantes (telles que les compagnies maritimes, les autorités portuaires et l'Organisation Maritime Internationale), en vue d'accroître la visibilité des travaux effectués dans ce contexte, d'encourager l'utilisation de la plateforme et la soumission de données.